

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 34 (1934)

Rubrik: Février 1934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14 févr.
1934

Décret

concernant

l'organisation du Synode évangélique réformé.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Par exécution des art. 44 et 45 de la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes;

Vu le résultat du recensement de la population du 1^{er} décembre 1930;

Vu également la convention passée en date du 17 février 1875 entre les Etats de Berne et de Soleure concernant la condition cultuelle du Bucheggberg et de la paroisse réformée de Soleure;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète :

Article premier. Les délégués au Synode évangélique réformé (art. 45 de la loi sur l'organisation des cultes) sont élus en assemblée paroissiale ou aux urnes dans les cercles électoraux désignés ci-après, à raison d'un délégué pour 3000 âmes de population réformée ou pour toute fraction dépassant 1500 âmes.

Sont électeurs, les citoyens bernois ou suisses ayant droit de vote en matière ecclésiastique (art. 3 et 4 de la Constitution cantonale, art. 8 de la loi sur l'organisation des cultes).

Le nombre des délégués à nommer dans chacun de ces cercles est fixé, d'après le résultat du recensement de la population du 1^{er} décembre 1930, ainsi qu'il suit :

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
1. Oberhasle	1. <i>Gadmen</i>	...	427	
	2. <i>Guttannen</i>	...	353	
	3. <i>Innertkirchen</i>	...	1,010	
	4. <i>Meiringen</i>	...	4,698	
	Hasleberg	904		
	Meiringen	2,946		
	Schattenhalb	848		
			6,488	2
2. Brienz	5. <i>Brienz</i>	...	4,215	
	Brienz	2,424		
	Brienzwiler	551		
	Hofstetten	392		
	Oberried	550		
	Schwanden	298		
			4,215	1
3. Unterseen	6. <i>Ringgenberg</i>	...	1,668	
	Niederried p. I. . . .	259		
	Ringgenberg	1,409		
	7. <i>Unterseen</i>	...	2,940	
	8. <i>Habkern</i>	...	675	
	9. <i>Beatenberg</i>	...	1,040	
	10. <i>Leissigen</i>	...	960	
	Därligen	367		
	Leissigen	593		
			7,283	2
4. Gsteig	11. <i>Gsteig</i>	...	9,715	
	Bönigen	1,494		
	Gsteigwiler	326		
	A reporter	1,820		

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée	Nombre des délégés
	Report	1,820	
	Gündlischwand . .	306	
	Interlaken . . .	3,300	
	Iseltwald	472	
	Isenfluh	98	
	Lütschenthal . .	317	
	Matten	1,700	
	Saxeten	146	
	Wilderswil . . .	1,556	
		9,715	3
5. Zweilütschinen .	<i>12. Grindelwald</i> . . .	...	2,912
	<i>13. Lauterbrunnen</i> . .	...	2,815
		5,727	2
6. Frutigen . . .	<i>14. Adelboden</i> . . .	...	2,349
	<i>15. Aeschi</i>	...	1,830
	Aeschi	1,280	
	Krattigen	550	
	<i>16. Frutigen</i>	...	4,982
	(plus Schwandi et Wengi, de la commune de Reichenbach)		
	<i>17. Kandergrund</i> . .	...	1,480
	Kandergrund . .	701	
	Kandersteg . . .	779	
	<i>18. Reichenbach</i> . . .	...	2,072
	(sans Schwandi et Wengi, rattachés à la paroisse de Frutigen)		
		12,713	4

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
7. Gessenay . . .	19. <i>Gsteig</i>	...	760	
	20. <i>Lauenen</i>	...	630	
	21. <i>Gessenay</i> (sans Abländschen)	...	4,449	
	22. <i>Abländschen</i>	...	51	
			5,890	2
8. Haut-Simmental	23. <i>Boltigen</i>	...	1,717	
	24. <i>Lenk</i>	...	1,727	
	25. <i>St-Stephan</i>	...	1,111	
	26. <i>Zweisimmen</i>	...	2,332	
			6,887	2
9. Bas-Simmental .	27. <i>Därstetten</i>	...	837	
	28. <i>Diemtigen</i>	...	1,890	
	29. <i>Erlenbach</i>	...	1,292	
	30. <i>Oberwil i. S.</i>	...	986	
	31. <i>Reutigen</i>	...	1,170	
	Niederstocken	215		
	Oberstocken	187		
	Reutigen	768		
	32. <i>Spiez</i>	...	4,729	
	33. <i>Wimmis</i>	...	1,390	
			12,294	4
10. Hilterfingen . .	34. <i>Hilterfingen</i>	...	3,241	
	Heiligenschwendi	888		
	Hilterfingen	1,050		
	Oberhofen	1,095		
	Teuffenthal	208		
	35. <i>Sigriswil</i>	...	3,419	
			6,660	2

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
11. Thoune . . .	36. <i>Thoune</i> . . .	...	15,560	
	Schwendibach . .	188		
	Thoune . . .	15,372		
			15,560	5
12. Steffisbourg . .	37. <i>Steffisburg</i> . . .	...	9,171	
	Fahrni . . .	635		
	Heimberg . . .	1,518		
	Homberg . . .	540		
	Steffisbourg . . .	6,478		
	38. <i>Schwarzenegg</i> . .	...	2,557	
	Eriz . . .	594		
	Horrenbach-Buchen	367		
	Oberlangenegg . .	625		
	Unterlangenegg . .	971		
	39. <i>Buchholterberg</i> . .	...	1,736	
	Buchholterberg . .	1,418		
	Wachseldorn . .	318		
			13,464	4
13. Thierachern . .	40. <i>Amsoldingen</i> . .	...	1,307	
	Amsoldingen . .	515		
	Höfen . . .	291		
	Längenbühl . . .	257		
	Zwieselberg . . .	244		
	41. <i>Thierachern</i> . . .	...	3,369	
	Thierachern . . .	913		
	Uebeschi . . .	439		
	Uetendorf . . .	2,017		
	A reporter	...	4,676	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégés
14. Gurzelen	Report	...	4,676	
	42. Blumenstein	...	1,162	
	Blumenstein	952		
	Pohlern	210		2
			5,838	
	43. Wattenwil	...	2,319	
	Forst	251		
	Wattenwil	2,068		
	44. Gurzelen	...	1,499	
	Gurzelen	680		
	Seftigen	819		
	45. Kirchdorf	...	2,102	
	Gelterfingen	273		
	Jaberg	181		
15. Belp	Kienersrüti	62		
	Kirchdorf	588		
	Mühledorf	139		
	Noflen	224		
	Uttigen	635		
			5,920	
	46. Gerzensee	...	772	
	47. Belp	...	5,156	
	Belp	3,222		
	Belpberg	428		
	Kehrsatz	701		
	Toffen	805		
	A reporter	...	2,928	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	5,928	
	48. <i>Zimmerwald</i> . . .	...	1,802	
	Englisberg . . .	520		
	Niedermuhlern . .	597		
	Zimmerwald . . .	685		
			7,730	3
16. Riggisberg . .	49. <i>Thurnen</i> . . .	...	5,130	
	Burgistein . . .	995		
	Kaufdorf . . .	424		
	Kirchenturnen .	206		
	Lohnstorf . . .	186		
	Mühlethurnen . .	644		
	Riggisberg . . .	1,770		
	Rümligen . . .	348		
	Rüti b. R. . . .	557		
	50. <i>Rüeggisberg</i> . . .	2,408		
			7,538	3
17. Guggisberg . .	51. <i>Guggisberg</i> . . .	...	2,600	
	52. <i>Rüscheegg</i> . . .	...	2,098	
			4,698	2
18. Wahlern . . .	53. <i>Wahlern</i> . . .	...	4,771	
	54. <i>Albligen</i> . . .	...	539	
			5,310	2
19. Köniz	55. <i>Oberbalm</i> . . .	...	985	
	56. <i>Köniz</i>	...	10,281	
	57. <i>Bümpliz</i> . . .	...	7,230	
			18,496	6

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée	Nombre des délégues
Ville de Berne (sans Bümpliz)			
20. Paroisse du St-Esprit	58. <i>Paroisse</i> <i>du St-Esprit</i>	... 13,194	4
21. Paroisse de la Paix	59. <i>Paroisse de la Paix</i>	... 12,652	4
22. Paroisse de St-Paul	60. <i>Paroisse Saint-Paul</i>	... 15,762	5
23. Paroisse de la Cathédrale	61. <i>Paroisse</i> <i>de la Cathédrale</i>	... 10,330	3
24. Paroisse de la Nydeck	62. <i>Paroisse</i> <i>de la Nydeck</i>	... 13,606	5
25. Paroisse St-Jean	63. <i>Paroisse Saint-Jean</i>	.. 18,976	6
26. Paroisse française	64. <i>Paroisse française</i> (ses membres se répartissent entre les six paroisses allemandes de Berne sans Bümpliz)	... 3,850	1
27. Bolligen . . .	65. <i>Bolligen</i> 66. <i>Muri</i> 67. <i>Stettlen</i> 68. <i>Vechigen</i>	... 7,418 ... 3,716 ... 845 ... 2,743	
		14,722	5
28. Biglen	69. <i>Biglen</i> Arni Biglen Landiswil 70. <i>Walkringen</i> 71. <i>Worb</i>	... 3,023 1,079 1,105 839 ... 1,880 ... 4,417	
		9 320	3

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée	Nombre des délégés
29. Münsingen . .	72. <i>Münsingen</i> . . .	...	6,238
	Münsingen . . .	3,863	
	Rubigen . . .	1,526	
	Tägertschi . . .	345	
	Gysenstein . . .	504	
	(arrondissement scolaire)		
	73. <i>Konolfingen</i> ¹ . .	...	3,158
	Häutligen . . .	241	
	Niederhünigen . .	528	
	Konolfingen . . .	2,389	
	(sans l'arrondissement scolaire de Gysenstein)		
		9,396	3
30. Oberdiessbach .	74. <i>Kurzenberg</i> . . .	...	1,320
	Ausserbirrmoos . .	505	
	Innerbirrmoos . .	515	
	Otterbach . . .	300	
	75. <i>Oberdiessbach</i> . .	...	3,160
	Aeschlen . . .	304	
	Bleiken . . .	295	
	Brenzikofen . . .	351	
	Freimettigen . .	239	
	Herbligen . . .	377	
	Oberdiessbach . .	1,594	
	76. <i>Wichtrach</i> . . .	...	2,394
	Kiesen . . .	457	
	Niederwichtrach .	760	
	Oberwichtrach . .	787	
	Oppligen . . .	390	
		6.874	2

¹ Quant à la paroisse de Konolfingen, voir art. 9 du présent décret.

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
31. Gross- höchstetten	77. Grosshöchstetten	...	5,187	2
	Bowil	1,512		
	Grosshöchstetten	1,233		
	Mirchel	437		
	Oberthal	824		
	Zäziwil	1,181		
	78. Schlosswil	...	809	
			5,996	
32. Signau	79. Eggiwil	...	2,615	2
	80. Röthenbach i. E.	...	1,476	
	81. Signau	...	2,642	
			6,733	
33. Langnau	82. Langnau	...	8,171	4
	83. Schangnau	...	1,090	
	84. Trub	...	2,202	
	85. Trubschachen	...	1,415	
			12,878	
34. Lauperswil	86. Lauperswil	...	2,718	2
	87. Rüderswil	...	2,315	
			5,033	
35. Sumiswald	88. Affoltern i. E.	...	1,126	3
	89. Sumiswald	...	3,155	
	90. Trachselwald	...	1,386	
	91. Wasen	...	2,266	
			7,933	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégues
36. Rüegsau . . .	92. Lützelflüh . . .	...	3,729	2
	93. Rüegsau . . .	...	2,662	
			6,391	
37. Huttwil . . .	94. Dürrenroth . . .	...	1,393	3
	95. Eriswil . . .	...	3,204	
	Eriswil . . .	1,840		
	Wyssachen . . .	1,364		
	96. Huttwil . . .	...	4,019	
	97. Walterswil . . .	...	725	
			9,341	
38. Rohrbach . .	98. Melchnau . . .	...	2,811	3
	Busswil b. M. . .	284		
	Gondiswil . . .	969		
	Melchnau . . .	1,306		
	Reisiswil . . .	252		
	99. Rohrbach . . .	...	3,477	
	Auswil . . .	524		
	Kleindietwil . .	428		
	Leimiswil . . .	519		
	Rohrbach . . .	1,504		
	Rohrbachgraben .	502		
	100. Ursenbach . .	...	1,532	
	Oeschenbach . .	399		
	Ursenbach . . .	1,133		
			7,820	
39. Langenthal . .	101. Bleienbach . .	...	696	
	102. Langenthal . .	...	7,021	
	Langenthal . . .	6,774		
	Untersteckholz .	247		
	A reporter	...	7,717	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	7,717	
	103. Lotzwil	...	2,792	
	Gutenberg	61		
	Lotzwil	1,736		
	Obersteckholz . .	447		
	Rütschelen . . .	548		
	104. Madiswil . . .	...	1,863	
			12,372	4
40. Aarwangen . .	105. Aarwangen . . .	...	3,083	
	Aarwangen	2,049		
	Bannwil	645		
	Schwarzhäusern .	389		
	106. Roggwil	...	2,828	
	107. Thunstetten . .	...	1,642	
	108. Wynau	...	1,447	
			9,000	3
41. Oberbipp . . .	109. Niederbipp . . .	...	2,920	
	Niederbipp	2,690		
	Walliswil-Bipp . .	230		
	110. Oberbipp	...	4,146	
	Attiswil	972		
	Farnern	178		
	Oberbipp	887		
	Rumisberg	385		
	Wiedlisbach . . .	1,552		
	Wolfisberg	172		
	111. Wangen a. A. . .	...	2,221	
	Walliswil-Wangen	572		
	Wangen a. A. . . .	1,313		
	Wangenried . . .	336		
			9,287	3

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégés
42. Herzogen- buchsee	112. Herzogenbuchsee .	...	7,785	
	Berken	84		
	Bettenhausen . .	413		
	Bollodingen . .	225		
	Graben	302		
	Heimenhausen .	376		
	Hermiswil . . .	78		
	Herzogenbuchsee .	3,010		
	Inkwil	465		
	Niederönz . . .	506		
	Oberönz	364		
	Ochlenberg . . .	861		
	Röthenbach p. H.	307		
	Thörigen	688		
	Wanzwil	106		
	113. Seeberg	...	1,598	
			9,383	3
43. Berthoud . . .	114. Berthoud	...	9,087	
	115. Heimiswil	...	2,082	
	116. Wynigen	...	2,397	
			13,566	5
44. Oberburg . . .	117. Hasle p. B. . . .	...	2,571	
	118. Krauchthal	...	1,782	
	119. Oberbourg	...	2,874	
			7,227	2
45. Kirchberg . . .	120. Hindelbank	...	1,683	
	Bäriswil	495		
	Hindelbank . . .	987		
	A reporter	...	1,683	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	1,683	
	Mötschwil- Schleumen	201		
	121. Kirchberg . . .	...	6,579	
	Aefligen . . .	646		
	Ersigen . . .	1,094		
	Kernenried . . .	344		
	Kirchberg . . .	2,441		
	Lyssach . . .	711		
	Niederösch . . .	328		
	Oberösch . . .	136		
	Rüdtligen . . .	607		
	Rumendingen . .	158		
	Rüti p. L. . . .	114		
	122. Koppigen . . .	...	2,631	
	Alchenstorf . .	602		
	Hellsau	162		
	Höchstetten . .	239		
	Koppigen . . .	1,385		
	Willadingen . .	243		
			10,893	4
46. Bätterkinden	123. Bätterkinden . .	...	1,558	
	124. Limpach . . .	...	864	
	Büren z. Hof . .	320		
	Limpach	390		
	Schalunen . . .	154		
	125. Uzenstorf . . .	...	2,796	
	Utzenstorf . . .	2,134		
	Wilen p. U. . . .	448		
	Zielebach . . .	214		
			5,218	2

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégés
47. Jegenstorf . . .	126. <i>Grafenried</i> . . .	...	1,101	
	Fraubrunnen . . .	453		
	Grafenried . . .	648		
	127. <i>Jegenstorf</i> . . .	...	3,925	
	Ballmoos . . .	61		
	Jegenstorf . . .	1,114		
	Iffwil . . .	344		
	Mattstetten . . .	348		
	Münchringen . . .	228		
	Oberscheunen . . . (de la commune municipale de Scheunen)	40		
	Urtenen . . .	1,202		
	Zauggenried . . .	315		
	Zuzwil . . .	273		
	128. <i>Münchenbuchsee</i> . . .	...	3,430	
	Deisswil . . .	94		
	Diemerswil . . .	206		
	Moosseedorf . . .	771		
	Münchenbuchsee . . .	2,242		
	Wiggiswil . . .	117		
			8,456	3
48. Wohlen . . .	129. <i>Bremgarten</i> . . .	...	3,081	
	Bremgarten . . .	818		
	Zollikofen . . .	2,263		
	130. <i>Kirchlindach</i> . . .	...	1,054	
	131. <i>Wohlen</i> . . .	...	2,760	
			6.895	2
49. Laupen . . .	132. <i>Ferenbalm</i> . . .	...	848	
	133. <i>Frauenkappelen</i> . . .	...	530	
	A reporter	...	1,378	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	1,378	
	134. Chiètres bernois .	...	794	
	Golaten	277		
	Gurbrü	201		
	Wileroltigen . .	316		
	135. Laupen	...	1,668	
	Dicki	418		
	Laupen	1,250		
	136. Mühleberg . . .	...	2,126	
	137. Morat bernois . .	...	387	
	Clavaleyres . .	75		
	Villars-les-Moines	312		
	138. Neueneegg . . .	...	2,341	
			8,694	3
50. Aarberg . . .	139. Aarberg	...	1,549	
	140. Bargaen	...	772	
	141. Kallnach	...	1,388	
	Kallnach	1,150		
	Niederried p. K. .	238		
	142. Kappelen	...	836	
	143. Radelfingen . .	...	1,297	
	144. Seedorf	...	2,639	
			8,481	3
51. Schüpfen . . .	145. Grossaffoltern . .	...	1,908	
	146. Lyss	...	3,359	
	147. Meikirch	...	843	
	148. Rapperswil . . .	...	1,598	
	149. Schüpfen	...	2,112	
			9,820	3

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégues
52. Büren	150. Arch	...	1,811	
	Arch	756		
	Leuzigen	1,055		
	151. Büren	...	2,069	
	Büren s. A. . . .	2,011		
	Meienried	58		
	152. Diessbach	...	2,547	
	Büetigen	491		
	Busswil p. B. . . .	569		
	Diessbach	743		
	Dotzigen	744		
	153. Lengnau	...	2,300	
	154. Pieterlen	...	2,406	
	Meinisberg	578		
	Pieterlen	1,828		
	155. Rüti p. B. . . .	...	681	
	156. Wengi	...	570	
			12,384	4
53. Nidau	157. Bürglen	...	4,642	
	Aegerten	676		
	Brügg	1,386		
	Jens	415		
	Merzligen	207		
	Schwadernau . . .	359		
	Studen	561		
	Worben	1,038		
	158. Gottstatt	...	1,815	
	Orpond	781		
	Safnern	750		
	Scheuren	284		
	A reporter	...	6,457	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	6,457	
	159. Nidau	...	3,781	
	Belmont	243		
	Ipsach	268		
	Nidau	2,281		
	Port	461		
	Sutz-Lattrigen .	428		
	160. Täuffelen . . .	...	1,903	
	Epsach	301		
	Hagneck	127		
	Hermrigen	304		
	Mörigen	181		
	Täuffelen	990		
	161. Walperswil . . .	...	873	
	Bühl	276		
	Walperswil	597		
	162. Douanne	...	1,030	
	Daucher-Alfermée	270		
	Douanne	760		
	163. Gléresse	...	432	
			14,476	5
54. Cerlier	164. Cerlier	...	1,194	
	Cerlier	667		
	Mullen	43		
	Tschugg	484		
	165. Champion	...	1,381	
	Chules	661		
	Champion	720		
	166. Anet	...	3,513	
	Bretièges	517		
	Anet	1,960		
	A reporter	...	6,088	

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	6,088	
	Monsemier . . .	670		
	Treiteron . . .	366		
	167. <i>Siselen</i> . . .	...	896	
	Finsterhennen . .	333		
	Siselen . . .	563		
	168. <i>Fénil</i> . . .	...	753	
	Locraz . . .	343		
	Fénil . . .	410		
			7,737	3
55. Bienne . . .	169. <i>Bienne</i> , paroisse allemande	...	23,872	
	Bienne . . .	23,106		
	(sans Madrèche et Mâche)			
	Evilard . . .	766		
	170. <i>Mâche-Madrèche</i> .	...	7,644	
	Madrèche . . .	5,411		
	Mâche . . .	2,233		
	(Ces deux localités font partie de la commune de Bienne)			
	171. <i>Bienne</i> , paroisse française	...	...	
	(ses membres se répar- tissent entre la paroisse allemande de Bienne et celle de Mâche-Madrèche)			
			31,516	11
56. Neuveville . .	172. <i>Diesse</i> . . .	...	1,317	
	Diesse . . .	307		
	Lamboing . . .	526		
	Prêles . . .	484		
	173. <i>Neuveville</i> . . .	...	2,302	
	174. <i>Nods</i> . . .		606	
			4,225	1

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
57. Courtelary . . .	175. Corgémont . . .	...	1,872	
	Corgémont . . .	1,165		
	Cortébert . . .	707		
	176. Corgémont, pa- roisse allemande ¹	...	...	
	177. Courtelary . . .	...	1,786	
	Cormoret . . .	688		
	Courtelary . . .	1,098		
	178. Orvin . . .	...	766	
	179. Péry . . .	...	1,274	
	La Heutte . . .	299		
	Péry . . .	975		
	180. Sonceboz- Sombeval	...	1,104	
	181. Tramelan . . .	...	4,386	
	Tramelan-dessous	1,233		
	Tramelan-dessus	3,027		
	Mont-Tramelan	126		
	182. Vauffelin . . .	...	647	
	Plagne . . .	219		
	Romont . . .	168		
	Vauffelin . . .	260		
			11,835	4
58. St-Imier . . .	183. La Ferrière . . .	...	490	
	184. St-Imier . . .	...	6,164	
	St-Imier . . .	5,085		
	Villeret . . .	1,079		
	A reporter	...	6,654	

¹ Cette paroisse comprend la population réformée de langue allemande des paroisses françaises de Courtelary, Corgémont, Sonceboz-Sombeval et Péry (Décret du 10 mai 1932).

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
59. Tavannes . . .	Report	...	6,654	
	185. <i>St-Imier</i> , paroisse allemande ¹ . . .	...	...	
	186. <i>Renan</i> . . .	...	1,043	
	187. <i>Sonvilier</i> . . .	...	1,594	
			9,291	3
	188. <i>Bévilard</i> . . .	...	2,512	
	Bévilard . . .	856		
	Champoz . . .	188		
	Malleray . . .	1,199		
	Pontenet . . .	269		
	189. <i>Court</i> . . .	...	1,571	
	Court . . .	1,056		
	Sorvilier . . .	434		
	Lajoux . . .	48		
	Genevez . . .	33		
	190. <i>Sornetan</i> . . .	...	562	
	Châtelat . . .	165		
	Monible . . .	53		
	Sornetan . . .	136		
	Souboz . . .	208		
	191. <i>Reconvilier</i> . . .	...	2,602	
	Loveresse . . .	340		
	Reconvilier . . .	1,829		
	Saïcourt . . . (sans Le Fuet et Bellelay)	221		
	Saules . . .	212		
	A reporter	...	7,247	

¹ Cette paroisse comprend la population réformée de langue allemande des paroisses françaises de La Ferrière, Renan, Sonvilier et St-Imier (Décret du 10 mai 1932).

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
	Report	...	7,247	
	192. <i>Tavannes</i>	...	3,362	
	Tavannes	2,745		
	Fuet	198		
	Bellelay } (Saicourt)	419		
	193. <i>Tavannes</i> , paroisse alle- mande ¹	...	...	
			10,609	4
60. Moutier	194. <i>Grandval</i>	...	1,122	
	Corcelles	168		
	Crémines	379		
	Eschert	287		
	Grandval	288		
	195. <i>Moutier</i>	...	4,032	
	Belprahon	113		
	Moutier	3,210		
	Perrefitte	336		
	Roches	258		
	Seehof (Elay) . .	115		
	196. <i>Moutier</i> , paroisse allemande ² . .	...	...	
			5,154	2

¹ Cette paroisse comprend la population réformée de langue allemande des paroisses françaises de Tavannes, Reconvilier, Sornetan et Tramelan (Décret du 2 février 1928).

² Cette paroisse comprend la population réformée de langue allemande des paroisses françaises de Moutier, Court, Bévilard et Grandval, ainsi que de la commune d'Elay (Décret du 2 février 1928).

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégués
61. Jura-Nord . .	197. <i>Delémont</i> , comprenant la population réformée du district de Delémont		5,207	
	et des communes suivantes de celui de Moutier :			
	Châtillon . . .	4,302		
	Corban . . .			
	Courchapoix .	29		
	Courrendlin . .	59		
	Mervelier . . .	25		
	Rossemaison .	652		
	La Scheulte . .	26		
	Vellerat . . .	28		
	198. <i>Laufon</i> , comprenant la population réformée du district de Laufon		1,359	
	199. <i>Porrentruy</i> , comprenant la population réformée du district de Porrentruy		3,293	
	200. <i>Franches-Montagnes</i> , comprenant la population réformée du district des Franches-Montagnes		1,007	
			10,866	4

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Paroisses Communes municipales	Population réformée		Nombre des délégues
62. Bucheggberg	201. <i>Messen bernois</i> . . .	187	1,003	
	Bangerten . . .	258		
	Etzelkofen . . .	54		
	Messen-Scheunen . (de la commune de Scheunen)	278		
	Mülchi . . .	226		
	Ruppoldsried . .			
	202. <i>Oberwil bernois</i> . . .		612	
	<i>Messen soleurois</i> }			
	<i>Oberwil soleurois</i> }		5,565	
	<i>Aetingen</i> . . . }			
	<i>Lüsslingen</i> . . . }			
			7,180	2
63. Soleure . . .	<i>Cure de Soleure</i> . .			
	<i>Cure de Granges-Bett-</i>			
	<i>lach</i> (réformés du			
	district de Le-			
	bern)		28,709	
	<i>Cures de Biberist-Ger-</i>			
	<i>lafingen</i> et <i>Deren-</i>			
	<i>dingen</i> (réformés			
	du district de			
	Kriegstetten) . .			
			28,709	10

14 févr.
1934

Récapitulation.

Cercles électoraux	Population réformée	Nombre des délégués
1. Oberhasle	6,488	2
2. Brienz	4,215	1
3. Unterseen	7,283	2
4. Gsteig	9,715	3
5. Zweilütschinen	5,727	2
6. Frutigen	12,713	4
7. Gessenay	5,890	2
8. Haut-Simmental	6,887	2
9. Bas-Simmental	12,294	4
10. Hilterfingen	6,660	2
11. Thoune	15,560	5
12. Steffisbourg	13,464	4
13. Thierachern	5,838	2
14. Gurzelen	5,920	2
15. Belp	7,730	3
16. Riggisberg	7,538	3
17. Guggisberg	4,698	2
18. Wahlern	5,310	2
19. Köniz	18,496	6
20. Berne, paroisse du St-Esprit . . .	13,194	4
21. » » de la Paix	12,652	4
22. » » de St-Paul	15,762	5
23. » » de la Cathédrale	10,330	3
24. » » de la Nydeck	13,606	5
25. » » de St-Jean	18,976	6
26. » » française	3,850	1
27. Bolligen	14,722	5
28. Biglen	9,320	3
29. Münsingen	9,396	3
30. Oberdiessbach	6,874	2
A reporter	291,108	94

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Population réformée	Nombre des délégués
Report	291,108	94
31. Groshöchstetten	5,996	2
32. Signau	6,733	2
33. Langnau	12,878	4
34. Lauperswil	5,033	2
35. Sumiswald	7,933	3
36. Rüegsau	6,391	2
37. Huttwil	9,341	3
38. Rohrbach	7,820	3
39. Langenthal	12,372	4
40. Aarwangen	9,000	3
41. Oberbipp	9,287	3
42. Herzogenbuchsee	9,383	3
43. Berthoud	13,566	5
44. Oberbourg	7,227	2
45. Kirchberg	10,893	4
46. Bätterkinden	5,218	2
47. Jegenstorf	8,456	3
48. Wohlen	6,895	2
49. Laupen	8,694	3
50. Aarberg	8,481	3
51. Schüpfen	9,820	3
52. Büren	12,384	4
53. Nidau	14,476	5
54. Cerlier	7,737	3
55. Bienne	31,516	11
56. Neuveville	4,225	1
57. Courtelary	11,835	4
58. St-Imier	9,291	3
59. Tavannes	10,609	4
60. Moutier	5,154	2
A reporter	579,752	192

14 févr.
1934

Cercles électoraux	Population réformée	Nombre des délégués
Report	579,752	192
61. Jura-Nord	10,866	4
62. Bucheggberg	7,180	2
63. Soleure	28,709	10
	626,507	
Le nombre total des délégués est de . .		208

Art. 2. Est éligible au Synode, tout citoyen bernois ou suisse qui possède au sens de l'art. 1^{er} le droit de suffrage dans une paroisse faisant partie du corps synodal de l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Berne et qui a l'âge de vingt-trois ans révolus.

La division en cercles électoraux des paroisses soleuroises faisant partie dudit corps synodal, le droit de suffrage et l'éligibilité des délégués de ces cercles au Synode sont réglés par la convention en vigueur entre les Etats de Berne et de Soleure concernant la condition cultuelle du Bucheggberg et des protestants des districts de Soleure, Lebern et Kriegstetten.

Art. 3. Le Synode est renouvelé intégralement tous les quatre ans. La durée de ses fonctions commence le 1^{er} novembre et expire le 31 octobre de la quatrième année qui suit.

Les élections de renouvellement doivent avoir lieu avant l'expiration de la période.

Il sera pourvu le plus tôt possible, pour le reste de la période, à toute vacance se produisant au cours de celle-ci.

Art. 4. La convocation aux élections du Synode a lieu par une ordonnance du Conseil synodal, laquelle doit être communiquée aux conseils paroissiaux et publiée par un avis dans la Feuille officielle au plus tard trois semaines avant le jour du vote.

Le dépouillement du scrutin est effectué par la préfecture compétente. Une ordonnance du Conseil-exécutif statuera les dispositions nécessaires.

14 févr.
1934

Art. 5. Le Synode siège d'ordinaire une fois l'an, à Berne, au cours du dernier trimestre.

Des sessions extraordinaires ont lieu :

- a) lorsque le Conseil-exécutif ou le Conseil synodal le juge nécessaire;
- b) lorsque le Synode le décide;
- c) lorsque trente membres du Synode en font la demande par écrit au bureau.

La convocation est faite par le Conseil synodal au moins quatorze jours d'avance, au moyen d'une circulaire indiquant le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, ainsi que les objets à traiter. Connaissance de cette circulaire sera également donnée au Conseil-exécutif, aux conseils de paroisse et aux ecclésiastiques.

Art. 6. Dans la séance constitutive qui suit le renouvellement intégral, le doyen d'âge, ou un membre désigné par lui, dirige l'assemblée jusqu'à la nomination du président; il s'adjoit un bureau provisoire.

Le Synode vérifie lui-même les pouvoirs de ses membres et prononce sur la validité des élections.

Dès que la majorité des élections sont validées, l'assemblée procède à l'élection du président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire allemand, qui tiendra le procès-verbal, d'un secrétaire français et de deux scrutateurs. Ces élections ont lieu au scrutin secret et à la pluralité des voix, pour la durée de quatre ans; les membres sortant de charge sont rééligibles.

Cela fait, le Synode se trouve constitué. Jusqu'à la constitution de l'assemblée, chaque membre a le droit de siéger et de voter. Les nouveaux membres ne peuvent prendre part aux délibérations ultérieures qu'après la validation de leur élection.

Art. 7. Une fois constitué, le Synode élit au scrutin secret, pour quatre ans, le Conseil synodal prévu en l'art. 46 de la loi

14 févr.
1934

sur l'organisation des cultes, ainsi que les président et vice-président de celui-ci. Le président n'est pas rééligible comme tel pour la période suivante.

Le Synode fixe le nombre des membres du Conseil synodal et détermine ses attributions.

Il est pourvu aux vacances qui viennent à se produire au sein du Conseil synodal dans l'assemblée du Synode qui suit immédiatement.

Art. 8. Le Synode ne délibère valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

Ses séances sont publiques. Les rapports présentés par lui et par le Conseil synodal seront imprimés et remis aux membres du Grand Conseil.

Il est loisible au Synode d'établir, pour son régime intérieur et le mode de ses délibérations, les prescriptions et règlements nécessaires.

Art. 9. L'article premier du décret du 29 mars 1911 séparant la paroisse de Münsingen en deux paroisses, Münsingen et Stalden, est modifié partiellement comme suit :

La paroisse de Stalden portera dorénavant le nom de « Konolfingen ». Elle comprend les communes municipales de Konolfingen (sans l'arrondissement scolaire de Gysenstein), Häutligen et Niederhünigen.

Art. 10. Le présent décret entre immédiatement en vigueur et sera inséré au Bulletin des lois. Il abroge celui du 24 novembre 1924 relatif au même objet.

Berne, le 14 février 1934.

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Dr F. Büeler.

Le chancelier,

Schneider.

Décret

15 févr.
1934

sur la

taxe des automobiles.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'article 3 de la loi du 14 décembre 1913 qui établit une
taxe sur les automobiles et modifie la loi sur la police des routes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète :

Les art. 4, 10 (teneur selon décret du 18 mars 1924) et 13 du
décret du 10 mars 1914 concernant la taxe sur les automobiles,
sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 4, nouveau paragraphe : Les motocycles dont la cylin-
drée ne dépasse pas 150 cm³ paient le quart de la taxe prévue
pour ceux d'une force de 5 chevaux.

Art. 10. La taxe est due :

Quand le véhicule devient impo- sable avant le 1 ^{er} avril	à raison du 100 %	} de la taxe annuelle.
Quand le véhicule devient impo- sable entre le 1 ^{er} avril et le 1 ^{er} juillet	» » 80 %	
Quand le véhicule devient impo- sable entre le 1 ^{er} juillet et le 1 ^{er} oc- tobre	» » 60 %	
Quand le véhicule devient impo- sable entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre	» » 30 %	

15 févr.
1934

En ce qui concerne les véhicules à moteur qui ne circulent plus pour un motif autre que le retrait du permis de conduire, la taxe est remboursée, pour les trimestres civils non entamés de l'année courante, à raison du 20 % de la taxe annuelle par trimestre, moyennant restitution du permis de circulation et des plaques de contrôle. Cette dernière restitution doit avoir lieu dans les 5 premiers jours du trimestre pour lequel le remboursement de taxe est demandé.

Si un véhicule n'est plus employé, la plaque de police peut être transférée à une nouvelle voiture, moyennant l'autorisation préalable de l'Office de la circulation routière. Au cas, néanmoins, où la nouvelle voiture est plus puissante que l'ancienne, on paiera la différence de taxe. Si un véhicule est mis hors d'emploi passagèrement, pour cause de réparation, l'intéressé peut, avec l'autorisation préalable de l'Office susdésigné, faire usage d'une autre voiture, ayant été soumise à l'examen prescrit et assurée, durant la réparation.

Les fractions de cheval-vapeur comptent dans le calcul de la taxe pour un cheval plein.

Art. 13. Le terme de « propriétaire » ou « locataire » est remplacé par celui de « détenteur ».

Berne, le 15 février 1934.

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Dr F. Büeler.

Le chancelier,

Schneider.